

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO (arrivé à 18h35), Mme Séverine LE JEUNE (arrivée à 18h25), M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON (arrivé à 19h00), M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO (arrivée à 18h35), Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET (arrivé à 18h10), Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUÉZARD.

Excusés : Mme Marina ROHEL, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT,

Pouvoirs : Mme Marina ROHEL à M. Guénaël ROBIN, M. Cyril COUE à M. Christophe DANO

Date de convocation : 21 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des 15 membres présents.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – informations sur les décisions prises
2. Vote des taux d'imposition 2022
3. Budgets primitifs 2022
4. Contrat d'association OGEC
5. Subventions 2022
6. Convention avec la Région Bretagne pour la mise à disposition de la future salle de sports de Kerfrolo au lycée horticole
7. Convention avec Enedis pour passage réseau électrique
8. Informations diverses

Monsieur le maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Adhésion groupement d'achat à Morbihan Energies
- Autorisation demande de subvention amendes de police

## 1. Délégations de pouvoirs – informations sur les décisions prises

- Opération 236 – Rue du Menguen :
  - Maîtrise d'œuvre Cabinet CEA – 17 000 € HT (taux de rémunération : 3.40 %)
- Opération 196 – Travaux sur réseaux : Remplacement de 25 lanternes vétustes sur poteaux béton
  - Morbihan Énergies : 12 930 € HT (subventionné à 60 %)
- Opération 166 – Travaux sur bâtiments :
  - Couverture Rivalain : Réparation toiture de l'église 3 240 € HT

Adopté à l'unanimité des 16 membres présents.

## 2. Vote des taux d'imposition 2022

N° 2022 03 01

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les taux d'imposition 2021 sont les suivants :

Taxes	2021			
	Base	Taux	Produit	Produit total
TFB (Foncier bâti)	3 128 000,00 €	32,57	1 018 789,60 €	
TFNB (Foncier non bâti)	147 900,00 €	56,24	83 178,96 €	
Allocat* compensatrices TH			231 137,00 €	1 333 105,56 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 16 membres présents, décide,  
- De maintenir les taux présentés pour l'année 2022.

(Arrivée de M. Bruno GILLET)

## 3. Budgets communaux et affectation du résultat

N° 2022 03 02

### 1- Budget assainissement

- Affectation du Résultat

Les résultats de l'exercice comptable passé (déficits ou excédents) sont à affecter au budget du nouvel exercice, selon les règles de la comptabilité publique. L'affectation suivante est proposée :

## ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

Recettes d'investissement	131 138,43 €
Dépenses d'investissement	98 081,12 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>33 057,31 €</b>
Excédent d'investissement reporté (années antérieures)	47 295,26 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>80 352,57 €</b>
Restes à réaliser (recettes)	0,00 €
Restes à réaliser (dépenses)	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent cumulé d'investissement</b>	<b>80 352,57 €</b>
Recettes de fonctionnement	155 895,69 €
Dépenses de fonctionnement	80 026,08 €
<b>Solde d'exécution de fonctionnement</b>	<b>75 869,61 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	303 007,85 €
<b>Résultat de fonctionnement à répartir</b>	<b>378 877,46 €</b>
<b>Affectations proposées</b>	<b>378 877,46 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	378 877,46 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 19 membres présents,

- D'approuver l'affectation du résultat comptable comme indiqué ci-dessus.

- Budget primitif 2022

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet de budget primitif 2022 de l'assainissement a été vu lors de la commission finances du 21 mars 2022. Il s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	513 877.46 €	513 877.46 €
Investissement	562 542.57 €	562 542.57 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 19 membres présents,

- D'approuver le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2022.

## 2- Budget lotissement résidence des Mégalithes

- Affectation du résultat

Les résultats de l'exercice comptable passé (déficits ou excédents) sont à affecter au budget du nouvel exercice, selon les règles de la comptabilité publique. L'affectation suivante est proposée :

<b>Résidence des Mégalithes – AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	220 076,36 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>-220 076,36 €</b>
Résultat d'investissement reporté	
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-220 076,36 €</b>
Restes à réaliser (recettes)	0,00 €
Restes à réaliser (dépenses)	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-220 076,36 €</b>
Recettes de fonctionnement	220 076,36 €
Dépenses de fonctionnement	285 279,41 €
<b>Solde d'exécution de fonctionnement</b>	<b>-65 203,05 €</b>
Résultat reporté	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à répartir</b>	<b>-65 203,05 €</b>
<b>Affectations proposées</b>	<b>-65 203,05 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	-65 203,05 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 19 membres présents,

- D'approuver l'affectation du résultat comptable comme indiqué ci-dessus.

- Budget primitif 2022

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que le projet de budget primitif 2022 du lotissement Résidence des Mégalithes a été vu lors de la commission finances du 21 mars 2022. Il s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	833 172.89 €	833 172.89 €
Investissement	919 990.22 €	919 990.22 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 19 membres présents,

- D'approuver le Budget primitif du lotissement Résidence des Mégalithes pour l'exercice 2022.

### 3- Budget général

- Affectation du Résultat

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que les résultats de l'exercice comptable passé (déficits ou excédents) sont à affecter au budget du nouvel exercice, selon les règles de la comptabilité publique. L'affectation suivante est proposée :

<b>COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Recettes d'investissement	4 339 718,05 €
Dépenses d'investissement	3 468 528,53 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>871 189,52 €</b>
Déficit d'investissement reporté (années antérieures)	458 730,93 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>412 458,59 €</b>
Restes à réaliser (recettes)	369 099,22 €
Restes à réaliser (dépenses)	2 029 080,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-1 659 980,78 €</b>
<b>Déficit cumulé d'investissement</b>	<b>-1 247 522,19 €</b>
Recettes de fonctionnement	2 825 095,57 €
Dépenses de fonctionnement	1 933 385,19 €
<b>Solde d'exécution de fonctionnement</b>	<b>891 710,38 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à répartir</b>	<b>891 710,38 €</b>
<b>Affectations proposées</b>	<b>891 710,38 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	891 710,38 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 20 membres présents,

- D'approuver l'affectation du résultat comptable comme indiqué ci-dessus.

- Budget primitif 2022

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que le projet de budget primitif 2022 de la commune a été vu lors de la commission finances du 21 mars 2022. Il s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 234 493,78 €	3 234 493,78 €
Investissement	5 500 702,59 €	5 500 702,59 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 20 membres présents,

- D'approuver le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

#### 4. Contrat association OGEC

N° 2022 03 03

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que le bilan scolaire 2021 a été réalisé. Il fait apparaître les montants suivants de coût de fonctionnement à l'école publique par élève :

- Maternelle : 1 350.35 € (51 élèves) 1 317.88 € en 2020 (51 élèves)
- Elémentaire : 436.79 € (93 élèves) 399.17 € en 2020 (101 élèves)

Effectifs	Ecole Paul Emile victor	Ecole Notre Dame	
		Total	dont Brévelais
2020	152	179	144
2021	144	190	156

Le nombre de Brévelais à l'école Notre Dame au 1er janvier 2021 étant de 62 maternelles et 94 élémentaires cela porte donc le montant de la subvention de fonctionnement à 124 779.96 €.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 20 membres présents,**

- **D'approuver le bilan scolaire pour l'année 2021,**
- **De fixer le forfait communal pour l'année 2021 à 124 779.96 €**

#### 5. Subventions 2022

N° 2022 03 04

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que les dossiers de demande de subventions des associations auprès de la commune ont été déposés en ce début d'année. Elles ont été instruites par la commission du jeudi 10 mars 2022 ainsi que les subventions pour voyages scolaires et fournitures scolaires.

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Association	Montant voté 2022	
ABB Biodiversté	0,00 €	non sollicité
ADMR (branche famille)	595,20 €	2976 habitants * 0,20 €
Alcool assistance	50,00 €	association extérieure
Anim pêche	0,00 €	refusé- simple courrier- absence informations
Amicale Laïque Paul Emile Victor	150,00 €	dotation de base
APEL Notre Dame	150,00 €	dotation de base
Ar redadeg	0,00 €	soutien au kilomètres - refusé
ASB football	1 820,00 €	1 section 150€ + 2 équipes*200€ + 38 jeunes *30€ + 130€ (20% compétitions)
Ass. Sportive Collège E. Guillevic	130,00 €	13 collégiens * 10€
association sportive collège saint Louis	990,00 €	99 collégiens * 10€
Auto club brévelais	150,00 €	dotation de base
Brevel trail	150,00 €	dotation de base
Club cyclotourisme	250,00 €	dotation de base+ 100€ entretiens chemins rando mégalithes
Club de l'espoir	150,00 €	dotation de base
Comité animation et loisirs EHPAD	150,00 €	dotation de base



Comité des fêtes	150,00 €	dotation de base
Comité jumelage	0,00 €	non sollicité
Danse et country	150,00 €	dotation de base
Espérance football	1 970,00 €	1 section 150€ + 2 équipes*200€ + 32 jeunes *30€ + 460€ (20% compétitions)
Espérance tennis de table	380,00 €	1 section + 1 équipe*200€ + 1 mineur 30€
Fleurs et décors	150,00 €	dotation de base + proposer bourse à projet pour manifestation
Football club loisirs vétérans	350,00 €	1 section 150€ + 1 équipe 200€
Gym Danse	6 343,00 €	2 sections + 5 équipes+ 72 jeunes*30€+2803€(10% salaires et charges) +4 jeunes bénévoles
Judo club brévelais	950,00 €	2 sections + 21 jeunes 30€+1 Jeune bénévole
La Truite Locminoise	50,00 €	association extérieure
Les Doigts Agiles	150,00 €	dotation de base
Nelge Voyage Loisir	0,00 €	Refusé- association voyage
Olympic Cycliste Locminé	120,00 €	4 jeunes * 30€
Pétanque brévelaise	200,00 €	1 équipe 200€
Pinceaux plumes	150,00 €	dotation de base
Restos du cœur	0,00 €	Refusé - secours catholique remplit cette fonction
Rencontres et débats	0,00 €	refusé- pas de bilan- pas de prévisionnel- 3 adhérents - proposer bourse à projet pour manifestation
Roller skating pays de La Claie	0,00 €	non sollicité
Secours catholique	744,00 €	2976 habitants * 0,25€
Société chasse du Lay	150,00 €	dotation de base
société de chasse du Moustoir	150,00 €	dotation de base
société de chasse St Uhec	150,00 €	dotation de base
Souvenir français cantonal	150,00 €	dotation de base
Tal Ouz tal cercle celtique	0,00 €	association intercommunale - siège à Guehenno- proposer bourse à projet après installation du siège sur la commune
Tennis club Locminé	90,00 €	3 Jeunes * 30€
Tennis Club St Jean	0,00 €	non sollicité
Trompes de Goeh Menhir	150,00 €	dotation de base
UNACITA	150,00 €	dotation de base
Yoga bien être	350,00 €	dotation de base + subv exceptionnelle Covid
<b>TOTAL</b>	<b>17 932,20 €</b>	(2021 : 16 207.01 €)

Bourses à projets		
Espérance FC	500,00 €	Les 100 ans du club
APEL Notre Dame	0,00 €	Gratuité de la salle pour représentation théâtre. A proposer et retenir pour 5 projets identiques de théâtre sur l'année pour d'autres associations
AGRI56	300,00 €	Labyrinthe de maïs, somme équivalente à la somme engagée pour jeux enfants
Projet jardin thérapeutique	250 €	
Projet Eugène Gullevic	1 600 €	

Tarifs et fournitures des voyages scolaires			
Fournitures scolaires (par élève)	32,00 €	30€ en 2019	29 € en 2016-2017-2018
Voyages collèges locaux (par élève)	38,00 €	35€ en 2019-2018	30€ en 2017-2016
Voyages écoles primaires (par élève)	28,00 €	25€ en 2019-2018	21€ en 2017-2016

## Bilan piégeage ragondins 2021

4,40€ par prise + forfait de 40€ (tarifs depuis 2015)

Société Saint Uhec	153 prises	713,20 €	50 prises en 2020
Société de chasse du Lay	353 prises	1 593,20 €	176 prises en 2020
Société de chasse du Moustoir	56 prises	286,40 €	56 prises en 2020
TOTAL	562 prises		

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des 20 membres présents,

- D'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022 et les subventions pour voyages scolaires et fournitures selon les résultats de l'instruction faite par la commission sports, associations et nature.

### 6. Convention avec la Région Bretagne pour la mise à disposition de la future salle de sports de Kerfrolo au lycée horticole

N° 2022 03 05

Monsieur le Maire rappelle que la Région Bretagne s'est engagée à verser au bénéficiaire, au titre du régime dérogatoire des aides régionales, une subvention d'un montant de 350 000 euros sur une dépense subventionnable de 3 500 000 euros HT pour la réalisation d'une salle de sports sur le site de Kerfrolo.

Cette subvention est conditionnée par un engagement de la commune à respecter les critères suivants :

#### **- Critères de participation financière de la Région et engagements du bénéficiaire**

*L'attribution de la participation régionale est soumise au respect des conditions suivantes :*

*a) pour les salles de sports :*

*- les gymnases devront présenter au moins une salle de dimension minimale de 44 mètres sur 24 mètres, quand il s'agit d'équipements neufs (sauf équipements spécialisés) ;*

*- le bénéficiaire sollicitant la participation de la Région s'engage par délibération à réserver effectivement à l'établissement 40 % des heures d'ouverture pendant le temps scolaire, soit un minimum de 28 heures hebdomadaires.*

*b) pour les aires extérieures ou les bassins sportifs : un quota annuel est à définir conjointement avec le lycée et le maître d'ouvrage.*

Les conditions de financement sont fixées par convention tripartite : la Région Bretagne, le lycée Horticole et la Commune de Saint Jean Brévelay

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le maire, décide, par 16 voix pour et 4 absentions,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

### 7. Convention avec Enedis pour passage réseau électrique

N° 2022 03 06

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'Enedis souhaite faire passer son réseau électrique en souterrain sur la parcelle YT 42 au lieu-dit « Lande de la Grée » pour desservir en électricité les riverains du village Guernehué. (Le tracé du câble traverse un chemin d'exploitation cadastré YT 42 à l'entrée du village de Guernehué).



**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide à l'unanimité des 20 membres présents,**

**- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.**

## **8. Adhésion groupement d'achat Morbihan Energies**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune est adhérente au groupement d'achat d'énergies proposé par Morbihan énergies à la suite de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel. Les contrats en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Morbihan Énergies va relancer une consultation pour le marché.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 20 membres présents, décide,**

**- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.**

## **9. Demande de subvention amendes de police**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Menguen peuvent bénéficier de financement du Département au titre des Amendes de Police.

Pour des travaux estimés à 500 000 € la commune pourrait solliciter 120 000 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 20 membres présents, décide,**

**- D'autoriser M. le Maire à faire la demande de subvention.**

## **10. Questions diverses**

- **Feu d'artifice du 13 juillet** : Des questions de sécurité se posent s'il est organisé dans le Bourg. Après un tour de table et un vote à mains levées il est décidé à la majorité d'organiser le feu d'artifice au site de la Métairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le maire,

